

La Lettre des Enseignants Du Nord



14 novembre 2008

"S'opposer et proposer"

Je serai en grève
le 20 Novembre !

Le budget 2009 est en plein examen parlementaire

Après la suppression de 11 200 emplois en 2008, le gouvernement annonce moins 13500 emplois pour 2009

Le gouvernement asphyxie les services publics mais trouve 360 milliards pour les banques privées.

Le gouvernement justifie cette politique par la nécessaire réduction des déficits publics !

L'argument du déficit a une nouvelle fois bon dos ! Le gouvernement organise la dégradation des conditions de travail des élèves, des enseignants, de tous les personnels et en même temps veut instaurer une rémunération à la performance.

Les attaques se multiplient contre les enseignants :

- mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA...
- remise en cause de leur professionnalisme
- remise en cause de leurs droits syndicaux
- remise en cause du rôle de leurs élus paritaires
- développement de l'autoritarisme tatillon

CELA DOIT S'ARRETER ! LES ENSEIGNANTS VEULENT ETRE RESPECTES

Alors que la presse révèle que le gouvernement dépense deux cent milliers d'euros pour « une veille organisée » des sites liés à l'Education (sites syndicaux, associatifs, blogs enseignants...), le gouvernement prétend sa volonté de mesurer l'opinion des français par rapport à sa politique éducative

Notre opinion est toute faite. Faisons la connaître !

Tous en grève le 20 novembre !

Rejoignez nous le 20 NOVEMBRE

sous les banderoles

**à Lille
14h, porte de Paris**



Enseignants de l'UNSA

**MODELE DE COURRIER
A ENVOYER A L' IEN
LE 17/11/2008 AVANT MINUIT**

Lettre aux parents de nos élèves

(à distribuer à la sortie des écoles)

Mouvement social du 20 novembre 2008

Déclaration individuelle d'intention

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Affectée à l'école :

Ville :

Circonscription de :

déclare avoir l'intention de répondre positivement à l'appel à la grève du 20 novembre suite au préavis déposé au plan national par les syndicats enseignants du premier degré.

Date :...../...../ 2008

Afin de permettre au SE-UNSA de mesurer la participation pour la grève du 20 novembre et de contrecarrer des chiffres "fantaisistes" de l'administration destinés à minimiser systématiquement les mobilisations, merci de nous indiquer par retour le nombre de collègues qui envisagent d'être grévistes dans votre école.

- nom de l'école :

- nombre total d'enseignants :

- nombre total de personnels :

- nombre probable de grévistes enseignants :

- nombre probable de grévistes :

Madame, Monsieur,

Le jeudi 20 novembre 2008, l'enseignant de votre enfant sera absent en raison d'un mouvement social suite à l'appel national de la majorité des organisations syndicales enseignantes.

Nous sommes contraints de recourir à ce moyen d'action qui va priver votre enfant d'enseignement pour cette journée.

Nous sommes aussi conscients de la gêne pratique que cela risque de vous occasionner, mais la cause que nous défendons, et pour laquelle nous allons perdre une journée de salaire, vous concerne aussi.

Nous agissons pour défendre l'existence d'un système éducatif de qualité au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

Moins 11 200 emplois

dans l'EDUCATION NATIONALE en 2008.

Pour 2009, ce sont 13 500 emplois qui sont annoncés comme devant être supprimés

Si cela se confirme, cela aura pour conséquence une dégradation des conditions de travail de votre (de vos) enfant (s).

C'est donc la qualité de l'enseignement que nous entendons défendre par cette action.

Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et votre solidarité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Vous pouvez signer l'appel des 23 organisations (dont les parents d'élèves) sur le site :

www.uneecole-votreavenir.org

Téléchargez nos consignes en cas de grève : <http://sections.se-unsa.org/59>

Je vote
SE-UNSA !



Pour le 2 décembre

VEILLE INFORMATIQUE

Fesez attention à qu'est-se que vous aurez dit* et a caisse que vous aurez écrit* Anastasie est Big Brother vous guêtes**

A ceux qui en douteraient, le ministre de l'Education nationale vient de prouver qu'il peut avoir de la ressource, y compris financière, lorsqu'il le décide. Il le démontre en publiant, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un appel d'offre pour la mise en place d'une veille informatique sur les blogs et sites, notamment syndicaux, à hauteur de 220 000 euros.

Le SE-UNSA constate que la chasse systématique aux dépenses qui, lorsqu'il s'agit des personnels et des élèves, se traduit par des milliers de suppressions d'emplois et des restrictions massives des crédits budgétaires, peut souffrir des exceptions lorsqu'il s'agit d'un service du ministre.

Les enseignants victimes d'une mesure de carte scolaire et les étudiants en IUFM qui n'entreront pas dans la carrière auront la consolation de savoir que leur sacrifice ne sera pas inutile.

L'objectif annoncé de cette veille informatique est de prévenir toute remise en cause ou critique de sa politique. Les fonds publics ont-ils pour objectif de financer la propagande ?

En tout cas, comme nous sommes tous des fonctionnaires soucieux de plaire à notre ministre, permettons-lui d'économiser ces fameux 220000 euros en lui adressant directement tout document susceptible de mettre en danger l'équilibre de notre République.

Envoyons donc dès à présent à
info-desco@education.gouv.fr
toute demande de:

- validation de préparation,
- validation d'ordre du jour de conseil de cycle, de maîtres, d'école,
- validation de dispositif d'aide personnalisée,
- validation de courriers aux familles,
- validation de commande de paires de ciseaux pour Anastasie*,
- validation d'abonnement au Canard Enchaîné,
- validation de commande du nombre de rouleaux de papier hygiénique au regard du Grenelle de l'environnement avec copie au ministère de l'Environnement...

Nous aurons inmanquablement oublié plein de situations nécessitant absolument l'absolution de Saint-Xavier.

Et puisqu'il y a de l'argent à dépenser, le SE-UNSA propose au ministère d'ouvrir immédiatement les négociations qu'il avait promises, veille internet à l'appui, sur la revalorisation de la fonction enseignante.

*Le ministre de l'Education nationale ne maîtrisant pas le futur antérieur, il ne nous a pas paru indispensable de nous appliquer sur l'orthographe grammaticale de ces termes

**Anastasie était la représentation de la censure au siècle dernier

PROMOTIONS

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas

Dès communication du fichier des promouvables par les services de l'Inspection académique, l'équipe départementale du SE-UNSA vous adressera, comme chaque année à cette époque, votre fiche de suivi syndical.

Cette fiche nous permet de vérifier que les données de l'Inspection académique vous concernant sont à jour et que vos droits sont bien respectés.

Aujourd'hui plus que jamais, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner cette fiche.

Pour le SE-UNSA, l'équité et la transparence ne sont pas des mots vains.

SCOLARISATION DES 2-3ANS

Place aux jardins d'enfants

La voie est toute tracée pour le sénateur Papon qui vient de livrer un rapport : les bébés dans les crèches, les deux-trois ans dans des jardins d'éveil implantés dans les locaux scolaires mais sans professeur des écoles et enfin l'école à partir de trois ans et pas avant.

Cela s'inscrit dans la droite ligne de l'instruction à charge contre l'école maternelle orchestrée par l'UMP. Son objectif n'a rien d'éducatif : il s'agit de justifier les économies budgétaires en désengageant l'Etat de l'accueil des tout-petits. Selon le quotidien Ouest France, c'est en Mayenne et dans le Rhône qu'ouvriront dès la rentrée 2009 les premiers jardins d'éveil.

Le SE-UNSA tire le signal d'alarme : l'école maternelle publique est une vraie école qui mérite autre chose qu'une succession de procès sommaires. Par sa gratuité et sa laïcité, par sa présence sur tout le territoire, elle constitue pour notre pays un acquis social. Elle est une garantie essentielle pour la réussite scolaire.

N.B. : Dans le Nord, les classes de 2-3ans, il y en a environ 500 !

AIDE PERSONNALISEE

L'Inspecteur d'Académie tient ses engagements

Lors du groupe de suivi du 14 octobre dernier, nous souhaitions que l'IA donne par écrit des instructions aux IEN sur le ¼ d'heure supplémentaire, le déplacement des maîtres dans une autre école que la leur, l'évaluation du progrès des élèves pendant l'aide personnalisée, la situation des néo-titulaires.

C'est chose faite.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

03.20.62.22.80,
59@se-uns.org

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CNAL

Il faut en finir avec l'article 89 !

Les organisations du CNAL* combattent, depuis sa promulgation, l'article 89 de la loi du 13 août 2004. Celui-ci oblige au financement du forfait communal pour les élèves fréquentant une école privée située sur une autre commune que celle de leur domicile.

Le CNAL, qui a déposé un recours en Conseil d'Etat contre la deuxième circulaire d'application de cet article 89, constate que les arguments qu'il a développés auprès des parlementaires commencent à porter leurs fruits.

La proposition de loi du sénateur Carle et de ses collègues de l'UMP en est l'illustration.

Le CNAL constate qu'avec cette proposition, les parlementaires UMP lui donnent raison en reconnaissant l'injustice que crée l'article 89 au détriment des écoles publiques.

De plus, le CNAL note avec satisfaction que les sénateurs admettent enfin que l'accord tripartite, qu'il avait dénoncé comme un « accord de dupes », ne peut régler le problème de l'article 89, comme le prétendait le gouvernement.

Pour autant, la proposition de remplacer l'article 89 (qui serait abrogé) par des dispositions visant à conditionner le financement du forfait pour une scolarisation dans une école privée d'une autre commune, ne peut nous satisfaire entièrement.

En effet, cette loi, si elle était adoptée, réduirait considérablement le nombre d'élèves concernés par ce forfait, mais ne l'annulerait pas, comme le revendiquent les militants laïques du CNAL.

Paris, le 13 novembre 2008

Laurent Escure
Secrétaire Général du CNAL
06 82 84 91 18

* Le CNAL est composé des DDEN, de la FCPE, de La Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.

SUPPRESSION DES RASED

Tous les enseignants sont concernés !

Si cette mesure est votée dès 2009, elle programme dans les trois ans la disparition des RASED et par là même condamne l'ensemble des enseignants à se charger seuls de la grande difficulté scolaire, ce qui est une mission spécifique des RASED.

C'est l'intérêt budgétaire, la recherche d'économies à tout craindre qui prime sur l'intérêt des élèves et des personnels.

A la mi-novembre, les parlementaires vont examiner le projet de budget 2009.

Le SE-UNSA a donc décidé de lancer une action spécifique auprès d'eux afin de les sensibiliser sur ce dossier et contrer la politique du ministre DARCOS.

Le SE-UNSA a interpellé les parlementaires au plan national et au plan local.

AIDE ADMINISTRATIVE

Lettre au ministre

Paris, le 30 octobre 2008

Monsieur le Ministre,

Le protocole d'accord sur la direction d'école signé par le SE-UNSA avec le ministère de l'Education nationale en mai 2006 comporte la reconnaissance par le ministère du principe d'une aide au travail administratif des directeurs.

Le SE-UNSA revendique que cette aide administrative soit assurée par des personnels stables et qualifiés. Mais actuellement le gouvernement a fait le choix de la confier à des emplois de vie scolaire en contrats aidés.

La note d'orientation interministérielle du 22 août 2008 précise les conditions de recrutement et renouvellement des salariés sur ces contrats aidés. Les deux volets « aide à la scolarisation des élèves handicapés » et « l'assistance administrative aux directeurs d'école » sont rappelés.

Cependant, nous constatons depuis la rentrée 2008 que dans un certain nombre de départements, l'application du protocole d'accord sur la direction d'école connaît quelques difficultés sur lesquelles nous intervenons régulièrement en lien avec la Direction des Affaires Financières.

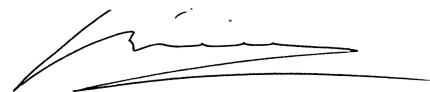
A l'occasion du renouvellement des contrats, des décisions sont prises localement, ayant pour effet de diminuer l'aide administrative au profit de l'assistance handicap. De plus, cette année, comme en 2007, les directeurs d'école nouvellement nommés ne peuvent avoir cette aide administrative, et ceci en raison de la limitation du nombre d'emplois aidés.

Le Président de la République a annoncé le 28 octobre l'embauche de 100 000 contrats aidés supplémentaires dans le cadre de la politique de l'Emploi. Le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, lors de la séance de questions réponses à l'Assemblée nationale le 29 octobre, annonce de son côté que 40 000 de ces contrats aidés supplémentaires seraient dévolus à l'Education nationale, notamment pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le SE-UNSA souhaite avoir des informations sur le contingent d'emplois aidés supplémentaires qui va être attribué à l'Education nationale et vous demande, Monsieur le Ministre, que les deux missions d'assistance à la scolarisation handicap et assistance administrative soient effectivement assurées au cours de cette année scolaire.

Nous vous demandons également que l'intégralité des directeurs d'écoles bénéficie de l'aide administrative qui est actée dans le protocole d'accord sur la direction d'école.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Luc BERILLE
Secrétaire général du SE-UNSA